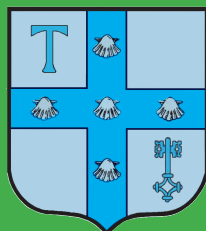


COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 74

Janvier - Février - Mars 2015



Chalet du Gralet

Le Carnet communal



Mariages

- Grégory GALLE et Louisa BARKAT, le 27 décembre 2014

Naissances

- Célestin POLLET CREYSSELS, né le 9 décembre 2014



Décès

- Rudolf BAUMGARTNER, le 22 décembre 2014
- Blanche CUZIN, le 27 décembre 2014
- Guy BEAUPOIL, le 11 janvier 2015
- Pierre JULLIARD, le 8 février 2015

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

L'élection des conseillers départementaux aura lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015 de 8h à 18h à la salle Champ Fontaine

Se munir obligatoirement de la carte d'électeur et de la carte d'identité

Prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identités sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche de la part des administrés.

Les cartes d'identités délivrées aux personnes mineures conservent une durée de validité de 10 ans. Plus d'informations sur le site www.interieur.gouv.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leur parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : **pour ceux nés en janvier, février, mars 1999, venir avant le 30 avril 2015.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Chers tous,

Ce sont de biens curieux et tragiques moments que notre pays vient de traverser en ce début d'année.

Il est regrettable de constater qu'il faille de telles catastrophes pour retrouver une unité alors que la crise économique que nous traversons, pourtant une des plus dures et des plus longues de notre histoire, n'y est pas parvenue. Il faut que nous gardions cette unité quand nos valeurs sont attaquées.

Pour garder cette unité, il faudra aussi que nos parlementaires abandonnent leurs chicaneries habituelles et qu'au moins, sur cette notion de valeurs nationales, l'union sacrée soit le moteur de la résistance à cette nouvelle forme de barbarie.

C'est vrai, qu'après ces récents événements une cérémonie comme celle de ce soir semble bien dérisoire, mais la vie est ainsi faite. Aussi en mon nom et au nom du conseil municipal, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2015. Qu'elle vous soit heureuse ; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune et si vous avez la fortune, que vous trouviez la paix et le repos.

Je suis très heureux de vous retrouver ce soir à cette place que j'occupe depuis près de vingt ans. C'est vrai que nous nous sommes quittés un 8 mars au soir sans être absolument certain de nous retrouver le 10 au matin.

Ce qui n'a pas été le cas et je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance.

Quelques réflexions sur cette élection municipale :

- * Premièrement, je voudrais remercier mes trois colistiers qui n'ont pas été élus, Jeanne, Sébastien et Florian ainsi que les trois élus de la liste adverse, Annick, Alain et Christian. Nous avons le même problème qu'une commune voisine, Challex pour ne pas la nommer, par rapport aux bulletins de vote où n'était pas mentionnée la nationalité européenne d'un prétendant. Personne n'a souhaité aller plus loin jugeant que les électeurs s'étaient prononcés clairement. Cela évite à notre commune de perdre un temps précieux qui, comme dit le proverbe, ne se rattrape pas.
- * Deuxièmement, il est regrettable de découvrir que la parité obligatoire mise en place dans nos conseils municipaux ne va pas au bout de la démarche puisque, suite à la démission de Céline Deballe, je pensais que c'était la femme suivante dans la liste qui devait la remplacer. Que nenni, c'est l'ordre de la liste qui doit s'appliquer et Sébastien Prieur vient donc de nous rejoindre en ce début d'année.

Ce nouveau conseil municipal s'est donc mis au travail pour tout d'abord mettre en musique les dernières partitions qu'avait composées l'ancienne équipe qui se sont traduites :

Pour les bâtiments :

- * Par terminer la Maison des Sociétés, projet de mandat du Conseil précédent.
- * L'Auberge Communale a réouvert ses portes, comme prévu début juin, sous la houlette de son nouveau chef, Frank Guillon.

Pour la voirie :

- * Nous avons terminé la 2^{ème} tranche des travaux de Feigères, depuis la place du Moléron jusqu'à la fin de la route de Choudans pour sa partie Péronnaise.
- * Nous avons sécurisé le ruisseau de « Péron » au droit du quartier des Châtelains
- * Nous avons également sécurisé la route de Lyon, à Greny, qui menaçait de s'affaisser au droit de l'ancien club sportif en bord du ruisseau de Chanvière, attaquée par le ravinement du ruisseau et des eaux de pluie.
- * En association avec Saint-Jean, nous avons repris le marquage au sol sur la RD 984 pour diminuer la largeur de la route et donner un peu plus d'aisance aux piétons et cyclistes.
- * Enfin, nous avons repris le chemin piétonnier allant des Fleurs du Jura aux Résidences de l'Etraz.

Opération moins concrète mais qui nous a beaucoup occupé en 2014 et qui nous occupera encore beaucoup cette année : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires par le biais des TAP, Temps d'Activité Périscolaire, imposés par un gouvernement qui juge les collectivités trop dépensières, l'hôpital se moquant de la charité, mais qui n'a pas hésité à faire financer ce bouleversement des habitudes scolaires par les communes en n'assurant qu'un dédommagement de 50 € par enfant inscrit à l'école, alors que le coût individuel approche plus des 200 €.

Les activités sont nombreuses et variées telles que :

- pour les petits de maternelle : chants et comptines, gymnastique, activités autour du monde, cuisine,
- pour les grands : théâtre, musique et chants, jeux sportifs, zumba ou danses africaines, cuisine, création de films, graphismes, ateliers scientifiques.

Je voulais remercier l'équipe d'intervenants, Maxime leur chef en tête, pour la quantité et la qualité du travail réalisé. Mais je voulais aussi et surtout mettre en avant Anne, Anna, Flora, Elodie, Karen, Nathalie, Stéphanie, Zdena, qui sont des mamans qui ont proposé des activités et qui les mettent en pratique bénévolement. Un grand merci.

Nous allons maintenant parler des choses qui vont moins bien, car même à Péron il y a des choses qui vont moins bien :

- les points verts ou points de collectes sélectives. Certes, si la CCPG en mettant en place la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui a pour but de nous faire trier plus, a eu le tort de ne pas exiger du Sidéfage une collecte plus soutenue et qui en parallèle a supprimé le point vert en déchetterie, il n'est quand même pas compliqué, quand un container est plein d'aller au suivant. Nous en avons une dizaine sur la commune. Un petit peu plus de civisme serait le bienvenu.
- le marché hebdomadaire qui n'est plus fréquenté que par deux commerçants. Nous devons retrouver des exposants et plus particulièrement un primeur.
- Troisièmement France Télécom. C'est toujours un temps fou pour les voir intervenir sur les chantiers d'enfouissement des réseaux secs mais on touche le pompon avec l'aménagement de la placette de Logras où nous les attendons depuis bientôt deux ans.
- L'éclairage public pose, lui aussi, énormément de problèmes avec des ruptures d'éclairage trop nombreuses et trop longues à être réparées.
- Enfin, mais là ce n'est pas que Péron qui est concerné mais toutes les communes dépendant de la trésorerie de Gex, le paiement des factures est beaucoup trop tardif et met en péril des entreprises qui n'ont vraiment pas besoin de ça actuellement. De plus comment voulez-vous que l'on soit crédible quand nous demandons qu'un travail soit réalisé rapidement ?

Pour 2015, nous allons tout d'abord parler argent :

L'Etat réduit de façon drastique la dotation globale de fonctionnement des communes et augmente de la même façon notre participation dans un fond de péréquation intercommunale qui voit les communes dites riches, c'est le cas de toutes les communes gessiennes, financer des communes dites moins riches.

Malgré tout, je ne demanderai pas au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition, la pression actuelle est suffisante. Nous devons nous habituer à faire aussi bien avec moins.

Pour cette année, moindre mal puisque la réduction annoncée de la DGF et l'augmentation du Fond de Péréquation Inter Communal seront compensés par la compensation genevoise qui s'élève pour notre commune à 776 500 € pour un nombre égal de frontaliers par rapport à 2013, soit 393 frontaliers déclarés.

Donc pour faire aussi bien les années futures, cette année sera une année qui fera la part belle aux études avec :

- la fin de l'étude sur le ruisseau de Péron avec un plan d'actions à mener sur tout son cours pour le sécuriser.
- l'aménagement du cimetière pour lui donner un peu plus de vie ce qui n'est pas contradictoire pour ce lieu.
- un appel d'offre pour désigner un maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux de voirie que nous souhaitons réaliser : rue du Mail, Chemin de Brandou et du Bralant, chemin de la Pierre à Niton, et l'aménagement de la voirie de la zone de Pré Munny.
- l'étude sur la zone du Grand Pré. Nous avons préféré travailler sur une étude d'Opération d'Aménagement, qui

devra être intégrée au futur PLU intercommunal, prévu en 2017, plutôt que de créer une Zone d'Aménagement Concerté qui elle non plus n'aurait pas pu se faire avant la révision du PLUI et qui est hautement accidentogène au niveau du Tribunal Administratif.

- Nous allons étudier la mise en place d'une police intercommunale avec nos interlocuteurs traditionnels comme les communes de Collonges et Farges et peut-être plus surprenant avec Thoiry, certainement un effet de la future géographie cantonale, pour un début d'activité espéré en septembre 2015.

Le rôle de cette police ne sera pas de courir après les voleurs. Je souhaite simplement qu'elle lutte contre les trop nombreuses incivilités : voitures garées sur les trottoirs, chiens errants tous plus gentils les uns que les autres, dépôts sauvages d'ordures ménagères, non-respect des arrêtés municipaux, etc.

- Enfin dans le cadre des économies rendues obligatoires du fait des restrictions budgétaires, nous travaillons avec les communes du Sud, Thoiry toujours compris, à la mise en place de commandes groupées dans tous les domaines que nous jugerons utiles.

Au niveau plus concret :

- nous allons poursuivre et terminer les travaux de l'aménagement de Feigères en réalisant la troisième tranche, route de Chanvière. Ils devraient débuter rapidement et pour être toujours en phase avec les riverains, une nouvelle réunion de présentation sera organisée début mars.
- Les travaux de rénovation de l'ancienne Mairie-Ecole vont commencer cet été avec je vous le rappelle, le centre de loisirs au rez-de-chaussée et 6 logements sociaux à l'étage.
- Les travaux du nouvel Intermarché devraient commencer eux aussi cet été avec, comme prévu, 2 arcades réservées pour une banque et une parapharmacie et toujours comme prévu la reprise de l'ancien Intermarché par GammVert.

Un bilan complet ne serait pas exhaustif si je ne vous parlais pas du petit monde qui nous entoure :

- Le Conseil Général, dans le cadre de la compensation genevoise nous a, une nouvelle fois, grugé de plus de 3 millions d'euros pour financer, entre autre, le déficit du transport scolaire.
- La CCPG quand à elle, s'est mise en place un beau soir de printemps suite aux nouvelles élections municipales. A titre personnel, j'ai refusé le poste de 13^e vice-président chargé du logement. Non pas par superstition mais, premièrement, Péron suffit largement à mon bonheur et deuxièmement et ne le prenez pas comme une offense personnelle Mme Chenu, mais je ne pense pas que ce poste mérite une vice-présidence.

La CCPG subit les mêmes rigueurs budgétaires que les communes et tout comme les communes, elle devra faire aussi bien avec moins puisqu'elle aussi a décidé de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition.

La crèche de Thoiry a ouvert dernièrement et en ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères, nous avons reçu l'assurance de M. Roux, directeur des services, de pouvoir accéder aux containers de notre choix et même d'en changer quand bon nous semble. De ce fait, l'emplacement de ces containers ne sera plus lié à un nombre formel d'accédants et cela devrait nous permettre d'équiper toute la commune dans ce mandat.

Le service eau et assainissement réalisera cette année le renouvellement des réseaux chemin de Brandou. Nous en profiterons pour remplacer le tuyau de la fontaine.

En continuant cette descente dans l'ordre de taille des collectivités, un mot sur le SIVOS, Syndicat à Vocation Scolaire qui gère le gymnase. La famille est maintenant complète depuis le 1^{er} janvier puisque la seule fille qui s'était égarée est rentrée au bercail. Avec l'arrivée de la commune de Thoiry, les associations bénéficieront de la gratuité pour exercer leurs activités.

Enfin, je résisterais au fait de vous expliquer pourquoi nous allons perdre un représentant suite à l'annulation des élections de Challex, et à Péron nous ne sommes que deux, Françoise FERROLLET, qui est excusée ce soir suite à une méchante grippe, et moi à vous représenter au sein de la CCPG. Je vous dis que je résiste à vous expliquer parce qu'en fait j'en suis incapable.

C'est là tout le sel de notre législation qui ne supporte pas que nous arrivions à nous entendre sans passer sous ses fourches caudines.

Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères et les plus amicaux pour cette nouvelle année. Que 2015 soit l'année vous permettant de réaliser vos souhaits les plus fous.

Je vous remercie.

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

DECEMBRE 2014

Mme Deballe Céline démissionne du Conseil Municipal.

Absents excusés : Andrew DAVIS, Olivier PIBERNE

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Budget Communal - Décision Modificative N° 4

Certains crédits prévus au budget principal 2014 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours, des modifications budgétaires s'avèrent nécessaires.

Admission en non valeur - créances irrécouvrables

Il est décidé l'admission en non-valeur des créances d'ACDK, ancien délégataire, gérant de l'auberge communale pour un montant de 14 525,20 €.

Fixation des tarifs de location des bâtiments communaux et Divers pour 2015

- * Salle Champ Fontaine :
Pour les associations, les manifestations, réunions ou soirées inscrites au calendrier des fêtes de la commune restent gratuites. Forfait ordures ménagères : 30 €
Autres événements : de 120 € à 460 €
- * Préau de l'école : 60 € (uniquement pendant les vacances scolaires)
- * Photocopies : 0.20 €/page pour les documents administratifs, 0.30 €/page pour les autres documents
- * Abonnement Petit Péronnais : 8 € les 4 numéros (1an)
- * Ventes d'ouvrages : "Monographie de Péron" par M. Poncet 10 €
- * Informations touristiques : Cartes randonnées : 6 €.

Fixation des tarifs des concessions et columbarium 2015

Concessions en terrain d'une durée de 30 ans renouvelable, au tarif de 350 € pour 2 m²

Concessions en columbarium d'une durée de 30 ans renouvelable, au tarif de 700 € pour une case pouvant contenir 2 urnes.

Fixation du tarif droit de place de voirie et Marché Communal 2015

Les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente soit 1,50 € le mètre.

Ce tarif sera appliqué pour les autorisations d'occupation du domaine public et pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires.

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

La convention Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement signé par la majorité des communes affiliées à la CCPG et la CAF. Il a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Centre de Loisirs, La Roulinotte). Contrat signé pour les années 2014 à 2017.

Familles Rurales - Convention de Gestion -Accueil de Loisirs La Fontaine Enchantée

Renouvellement de la convention avec l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

POINTS DIVERS

ECOLE

Demandes de modifications de la part du corps enseignant et des parents sur les nouveaux rythmes scolaires :

- que tous les enfants bénéficient des TAP les mêmes jours,
- que la tarification appliquée soit modulée en fonction de la présence des enfants.

Ces demandes seront à l'étude et pourront être acceptées si la participation financière de la commune reste sensiblement identique au budget prévu cette année.

RYTHMES SCOLAIRES

64% des parents sont satisfaits de la mise en place du nouveau temps scolaire. Le budget établi au 1^{er} trimestre permet de penser que les coûts annoncés seront tenus.

COLLEGE

Bilan d'activités pour l'année 2013-2014 : 593 élèves.

Approbation du budget : 199 054 € pour 575 élèves.

En présence du responsable CCPG des restaurants scolaires, un état critique a été fait sur la qualité de la nourriture proposée aux élèves. Préparation à la semaine Européenne de réduction des déchets. Actions retenues pour la semaine de réduction des déchets : récupération de jouets, affiches pour le tri, expositions, collecte des matériaux divers.

VOIRIE

- * Ruisseau de Péron :
Les travaux sont terminés. Il reste les réfections de chaussée en coordination avec la CCPG et les riverains. Le 26/11/2014, une délimitation du domaine public communal a été réalisée en présence des riverains et du géomètre B. Ducret. Le terrain communal n'est pas large. Il sera proposé aux propriétaires la reprise de la surface goudronnée et utilisée actuellement pour la circulation par acte administratif.

- * Travaux de Feigères :
L'extension du réseau d'eau potable par la CCPG pour sortir de l'emprise des travaux est terminée. Les enrobés sont réalisés entre la fontaine de la place du Moléron et les maisons Claire

Logis. Ils seront poursuivis sur la partie basse à compter du début de semaine prochaine, sur la zone de trottoir. Il reste la dépose de la fibre optique et les derniers poteaux. Une fois les aménagements terminés, il est proposé de déplacer la "zone 30" jusqu'aux entrées d'agglomération.

- * Point sur le déplacement du boîtier fibre optique : Les travaux ont été réalisés avec implantation de l'armoire NRO dans la clôture. L'alimentation électrique sera réalisée vendredi 05/12/14. Le raccordement fibre sera réalisé sous quinze jours.

Commission du 18/11/2014 :

- * Point d'avancement sur les travaux en cours : reprise du talus sur la RD984 à Greny, Ruisseau de Péron aux Châtelains et route de Choudans à Feigères.
- * Plan départemental d'actions sur la sécurité routière. Une demande de subvention sera demandée pour la pose de radars pédagogiques.
- * Zonage sur la collecte des OM : les sites où seront implantés les points d'apports volontaires ont été définis sur les secteurs de Logras, Greny et Feigères. Reste à réaliser le bourg de Péron.

BUDGET

Ligne de trésorerie

En caisse le 1^{er} décembre 2014 : 96 676,07 €

Dotation Générale de Fonctionnement : la DGF passera de 198 984 € en 2014 à 157 686 € en 2015, 117 216 € en 2016 et 77 656 € en 2017.

Pour les années suivantes, baisse beaucoup moins sensible - 73 089 € en 2020.

Le Fond de Péréquation Inter communal qui doit être versé par la commune à la CCPG passera lui de 14 814 € en 2014 à 20 116 € en 2015 et 28 383 € en 2016.

Pour les années suivantes, hausse beaucoup moins sensible - 30 781 € en 2020.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

M. le Directeur Départemental des Finances Publique a retenu :

Commissaires titulaires : BLANC Régis, CHARVET France, DUMUR Danielle, FERROLLET Françoise, GIGI Dominique, LEVRIER Bernard, THOMAS Yves, REGNIER Josette

Commissaires suppléants : BOSSY Roland, DEFINOD Claude, FERROLLET Bernard, GHENO Serge, LEVRIER-FERROLLET Janine, TAVERNIER Thierry, THIBAUT Michèle, LEVRIER Colette

MAISON DES SOCIETES

Le parking au droit des locaux du Comité des Fêtes et de la Société de Chasse sera agrandi jusqu'à la clôture.

L'entreprise de chauffage - ventilation a réalisé les modifications demandées ce qui permet une meilleure occupation des locaux de musique et du hall d'entrée.

CONTENTIEUX

- * Dossier « Fleurs du Jura » / Commune : Le Tribunal

Administratif a ordonné la clôture d'instruction au 05.01.15.

- * Courrier de la CCPG nous informant de la reprise des contentieux dans le cadre du PLUI
Les contentieux repris par la CCPG ne concernent que ceux liés aux modifications ou révisions des PLU. Les contentieux liés aux demandes d'urbanisme, reste du domaine communal.

AMENAGEMENT FONCIER

Les haies ont été plantées et la réception des travaux est prévue le jeudi 11 novembre 2014 à 9h00.

SECTEUR DU GRAND PRE

M. Sauvage, architecte - urbaniste doit présenter un devis pour l'étude et la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur pour être proposée à la CCPG dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

MARCHE COMMUNAL

Le primeur est absent du marché depuis 3 semaines. Sans explication de sa part sur ses absences et sans son retour la semaine prochaine, il faudra lui trouver un remplaçant dès le début d'année prochaine.

MARCHE DE NOËL

Très beau succès du marché de Noël organisé par les Associations du Comité Paroissial et du Sou des Ecoles. La commune s'enrichit ainsi d'une manifestation supplémentaire.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

- * Projet de déménagement de la Roulinotte à la maison des sociétés : quelques petits travaux de sécurisation sont à prévoir.
- * Contrat Corridors : les fiches ont été validées par le comité de pilotage avec une priorisation pour deux d'entre elles :
 - un diagnostic des corridors actuels
 - une modélisation des cours d'eau
- * Commission Accessibilité : désignation d'un représentant au groupe de travail. M. Bernard Lévrier est élu à l'unanimité.

ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON

- * Mutualisation des achats : les communes de Léaz à Thoiry semblent prêtes à adhérer à cette idée et ont adopté le principe d'une convention pour créer des familles d'achat.
- * Création d'une police intercommunale : presque 2 ans de perdus puisque ne sont intéressées que les trois mêmes communes : Collonges, Farges et Péron. Par contre des discussions vont s'engager avec la commune de Thoiry pour voir s'il est possible de travailler ensemble sur ce point.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Déclarations Préalables :

- * M. ZWALINSKI Lukasz - 25, Route de Lyon à Logras - Aménagement d'une partie du garage en chambre de 12 m², ouverture d'une porte-fenêtre - Avis défavorable
- * Mme IFTENIE Mirela - 68, Chemin de la Louye à Logras - Construction d'un abri de jardin en bois - Pose d'une clôture - Avis favorable
- * M. MOURIER Alexandre - 22, Chemin du Molard à Greny - Pose de deux velux - Avis favorable

Permis de Construire

- * M. GIROD Stéphane - 319, Route de LYON - Création d'un restaurant - Avis favorable
- * M. MOUTTON Yoann - Permis modificatif - Route de Lyon - Aménagement des combles - Modification des ouvertures façade Sud Est et Nord Est au niveau de l'étage. Ouverture dans les combles - Avis favorable
- * M. GUILLET Laurent - 132, Impasse du Clos du Crêt - Construction d'un garage enterré de 109,2 m² - Avis favorable
- * Villes et Villages Créations - Sous la Cour L'Ecrin - Construction de 15 villas individuelles + 20 logements collectifs, dont 10 logements sociaux - Avis favorable
- * DYNACITE - Rue du Mail - Aménagement de l'ancienne Ecole Mairie en Centre de Loisirs + 6 logements: 2xT2, 3xT3 et 1xT4 - Avis favorable

Demande de M. VAURS Eric pour annulation de de la TLE imposée lors de son 2^e Permis de Construire sur la zone de Pré Munny. Refusé à l'unanimité.

COURRIER

Courrier de Mlle Cuzin pour la non-mise à disposition d'un logement social pour son employée.

Courrier de M. Carrillat (boulangerie) concernant certain problèmes de fonctionnement et pour le devenir de la boulangerie

Courrier de Voltaire Initiative nous informant de l'octroi d'un prêt pour M. Girod Stéphane

JANVIER 2015

M. PRIEUR Sébastien est installé conseiller municipal en remplacement de Mme DEBALLE Céline démissionnaire.

Excusé : Andrew DAVIS

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

Modification des Commissions Communales, des Représentants Communaux, des Délégués des Syndicats Intercommunaux et Divers suite au remplacement d'un Conseiller Municipal

M. Prieur est élu à l'unanimité aux commissions municipales :

- Bâtiments communaux existants et à créer - Cimetière - Assurances

- Urbanisme - suivi du PLUI - Aménagement zone commerciale de Pré Munny
- Communication

Les autres commissions communales, les représentants communaux et les délégués des syndicats intercommunaux divers sont dans un premier temps inchangés.

Convention d'un groupement de commandes pour les marchés de travaux, de services de fournitures des Communes du Sud Gessien

Les communes du Sud gessien ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de procéder à la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures. La mutualisation des besoins permet d'obtenir des conditions plus avantageuses. CHALLEX, CHEZERY-FORENS, COLLONGES, FARGES, LEAZ, PERON, POUIGNY, ST JEAN DE GONVILLE, THOIRY.

Une convention sera établit et signée par les 9 entités membres. La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera représentée par M. Armand Christian (titulaire) et M. Debard Jérémie (suppléant).

Budget Communal 2014 - Décision Modificative N° 5

Certains crédits prévus au BP 2014 s'avèrent insuffisants pour inscrire les dépenses le chapitre 014 « atténuation de charges », il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes.

Locaux Commerciaux Résidence De L'etratz - Cabinets Portha et Randot -Avenant N° 1 Facturation Charges Locatives

Ces locaux sont équipés d'un compteur d'eau général et d'un seul sous-compteur affecté au cabinet d'ostéopathie. Les intéressées souhaiteraient recevoir chacune une facture. Il est proposé que la commune prenne le compteur à son nom et procède à la refacturation des consommations respectives des deux locataires. Un avenant aux baux sera établi.

Encaissement Caution suite résiliation du bail de la Boulangerie Duchamp après liquidation judiciaire

Suite au jugement du 22 juin 2012, le Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise. Le montant de la caution fournie soit 290,70 € sera conservé.

Convention fixant les modalités de stationnement de la « Mobil Bank » Crédit Agricole Centre Est

Le Crédit Agricole propose de stationner devant la mairie, dans un véhicule « Mobil Bank », un mercredi sur deux entre 15h et 18h30 afin d'exercer une activité d'accueil et de conseil clientèle. Le tarif est fixé à 1,50 € le mètre linéaire, le véhicule mesure 7m20. La facturation s'effectuera par trimestre selon les jours de présence. Une convention sera établie d'une durée d'un trimestre à compter du 01.01.2015 renouvelable par tacite reconduction.

Convention tripartite Commune-Collège-Département Mise à disposition de la salle de judo(maison des sociétés) au profit du collège

Afin de permettre l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux élèves du collège de Péron, la commune met à

disposition, la salle de judo située dans la maison des sociétés. Cette mise à disposition recouvre la totalité de l'année civile, à l'exception des périodes de congés scolaires. Un calendrier d'utilisation sera établi chaque début d'année scolaire. Le Département versera une participation financière forfaitaire d'utilisation. Le forfait est égal à 11,53 € par heure, versé deux fois par an.

Convention de mandat entre la Commune et la CCPG pour le co-financement des attentes eaux pluviales

La CCPG demande à chaque commune de signer la convention de mandat pour le co-financement des attentes eaux pluviales fixant les modalités de recouvrement de notre quote-part prévisionnelle, calculée en fonction du nombre réel d'attentes installées. Le montant annuel prévisionnel pour la commune s'élève à 5 000 € HT.

Motion contre le projet du Grand Marché Transatlantique présente par un collectif d'associations

Présentation de la motion. Après avoir délibéré, le conseil municipal affirme son opposition au projet du Grand Marché Transatlantique - (4 abstentions)

POINTS DIVERS

VOIRIE

Chemin des Contamines à Feigères : le secteur du chemin des Contamines présente un contexte très étroit et ne dispose pas de système de collecte des eaux pluviales. Les eaux ruissellent et détériorent des terrains privés et communaux.

Il est nécessaire de réaliser un fossé le long de la route et un réseau de collecte.

Commission du 13/01/2015

- * Eclairage Public : Point avec l'entreprise Salendre sur les dysfonctionnements de ces dernières semaines, sur l'entretien des mâts d'éclairage public et sur l'amélioration de l'alimentation électrique de la manifestation de la foire du printemps. Présentation des APS d'Archigraph, maître d'œuvre du SIEA sur les sites de la Pierre à Niton / Chemin des Ravières, Rue du Branlant / Chemin de Brandou, et modernisation de divers éclairages publics sur la commune.
- * Illuminations de Noël : la commune dispose de très peu de matériel et dans un état médiocre. La commission travaille dès à présent sur une proposition avec des illuminations sur les bâtiments communaux et du centre village, de la RD984 et étudie la location ou l'achat de matériels.

Réunion avec Hydrétudes du 07/01/2015

Le cabinet a terminé la première phase de sa mission relative au diagnostic hydraulique du ruisseau, la définition des zones de débordement, ouvrages limitants et zones à risque. Le travail se poursuivra avec la phase n°2 relative aux propositions d'aménagements.

BUDGET

Ligne de trésorerie

En caisse le 12 janvier 2015 : 261 474,00 €

A ce jour, le contrat ligne de trésorerie de la Banque Postale du 13/11/2013 a été soldé le 11/12/2014.

Un tirage de 450 000 € a été effectué sur le contrat ligne de trésorerie de 600 000 € de la Caisse d'Epargne le 12/01/2015.

Le 45^{ème} versement de la Compensation financière franco-genevoise s'élèverait à 776 517,88 €.

Indemnité de conseil aux comptables du trésor intermédiaires :

Le conseil municipal refuse, à l'unanimité, le principe de cette indemnité de conseil. Une délibération sera proposée en février.

MAISON DES SOCIETES

La fibre optique est branchée avec K-NET.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la présentation des bâtiments au public se fera lors du Forum des Associations, le week-end du 9-10 mai 2015.

BATIMENTS COMMUNAUX

Ancienne Mairie - Ecole

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, le devis du bureau d'étude CLIC. Cette étude se fera en direct par la municipalité aidée par un agenceur.

CONTENTIEUX

Suite à une requête du conseil du promoteur, le Tribunal Administratif nous informe que l'instruction du dossier est à nouveau ouverte jusqu'au 5 mars 2015.

AMENAGEMENT FONCIER

Compte-rendu de la réception de travaux du 11/12/2014

Les travaux sont terminés. Le décompte définitif a été envoyé et réglé. Il reste quelques points à revoir et un chemin lieudit « Pré devant » à réaliser.

ZAC DU GRAND PRE

Présentation de l'Etude de Définition du bureau Sauvage d'un montant de 11 826 € TTC.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

La dénonciation du bail concernant les pâturages doit se faire au plus tard fin juin soit 18 mois de préavis.

Le Parc Naturel Régional sera contacté pour la mise au point d'un nouvel appel d'offre pour leur mise à disposition.

L'EARL LE MISTRAL est intéressée pour une reprise des pâturages.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Présentation de l'Etude d'aménagement du cimetière. Le montant est de 6 408 € TTC.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseil Communautaire du 28/12/2014

Convention création d'une ferme relais à Mijoux et Lélex. Tarifs Fort l'Ecluse 2015. Cession de terrain Technoparc de Collonges. Fixation des redevances eau et assainissement. Modifications du règlement de facturation de la redevance incitative et reconduction des tarifs pour 2015. Approbation des avenants travaux complémentaires pour l'extension de la déchetterie de St Genis.

Proposition d'adhésion au SIEA pour l'achat de gaz naturel.

Institution du droit de préemption urbain renforcé.

Commission Patrimoine

Filière bois : l'entreprise XYLOGISTIC a été retenue pour le transport de grumes - Crèche de Collonges : remplacement chaudière - Portes automatiques. Domaine de Piers : travaux de plomberie pour le chauffage, approvisionnement des citernes en fioul. Contrat annuel de déneigement des voiries, des parkings des sites communautaires

Contrat de Rivières du 11/12/2014

Un second contrat de rivières transfrontalier va voir le jour, opération menée conjointement entre les communes gessiennes et suisses. Il va concerner les cinq bassins versants et près de 200 kms de réseau hydrologique. Des groupes de travail vont être mis en place en y incluant le monde de la pêche du Pays de Gex.

Création d'une police intercommunale du 17/12/2014

Les communes du Sud sont favorables à la création de police municipale, mais ne souhaitent pas que cette compétence devienne communautaire.

GVD du 15/01/2015

La CCPG accepte que les containers ne soient pas destinés que pour 55 logements. Pas de containers de référence pour les utilisateurs, chacun pourra déposer son sac d'ordures ménagères dans le container de son choix. Il sera demandé au SIDEFAGE d'augmenter le ramassage du tri sélectif et reprendre au mieux cette compétence.

SIVOS

La présentation du budget 2015 a été acceptée.

Du fait de l'entrée de Thoiry dans le syndicat, l'accès au gymnase, pour les associations dans le giron du Sivos, sera gratuite à partir de 2015.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Déclarations Préalables

- * M. GAILLARD Olivier - 54, Rue de la Gaine à Logras - Pose d'une clôture, d'un portail et muret sur terrasse - Avis favorable
- * Mme SURGAND Marie-Odile - 110, Rue des Corneilles - Pose d'un mur et d'un grillage - Plan non conforme
- * Café de la Gare le Branlant - Route de Lyon à Logras - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Avis favorable
- * Mme SURGAND Marie-Odile - 110, Rue des Corneilles - Pose d'un mur de soutènement et portail - Avis favorable
- * M. RICHARD Pierre - 169, Rue de la Fruitière à Logras - Construction d'une véranda - Avis défavorable

Permis de Construire

- * M. GIROD Stéphane - 319, Route de Lyon à Logras - Création d'un restaurant - Avis favorable
- * M. JAN Gwenaél - 198, Route de Choudans à Feigères - Construction d'un mur de soutènement et un muret - Avis favorable

ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes remercie les personnes présentes ainsi que la Mairie pour leur présence et leur aide précieuse durant toute l'année.

Achats en matériel et équipement, Aménagement du local (rack) 6450 € et achats matériel divers 8777 €.

Bilan des manifestations et locations : Loto bénéfice 3078 €, Vide grenier 4131 €, Marche du Gralet 946 €, Cinéma 639 €, Fête de la musique 666 €, Théâtre 1076 €, Concours de belotte 776 €, Forum 0 €, Locations 3650 €, Soirée concert -529 € (déficit)

Les cotisations seront revues à la baisse et adaptées en fonction des associations.

DIVERS

Population légale au 01/01/2015 : 2 371 habitants

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante :

<http://www.mairie-peron.com>

Pour toutes vos démarches administratives
(Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents
sur le site www.service-public.fr



Soyons respectueux de la vitesse dans notre village, roulons tout doux !

En dehors des zones 30 km/heure, la vitesse de circulation dans l'ensemble du village est limitée à 50 km/heure. Il existe également des secteurs particulièrement étroits et dangereux avec une visibilité limitée où la prudence est de mise.

Trop de véhicules ont une vitesse excessive et mettent en danger la vie des piétons. Les enfants sont particulièrement vulnérables lors de leurs déplacements vers l'école ou les aires de jeux.

Différents moyens de combattre ces incivilités et d'améliorer les conditions de circulation dans les zones dangereuses sont à l'étude. Des contrôles plus fréquents seront sollicités auprès des gendarmes et la municipalité envisage la possibilité d'implanter des radars pédagogiques.

Modérer sa vitesse, c'est le rôle de chacun et l'intérêt de tous.



Renouvellement et mise en sécurité de la route de Chanvière : travaux à compter de début avril 2015 une fois les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable par la CCPG terminés.

Illuminations de Noël

Cette année, la commune n'a pas été très performante pour les illuminations de Noël et ce, malgré la participation inattendue des Bargeots... La commission voirie travaille dès à présent pour mettre en valeur notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015.



A propos de nos fontaines

Merci à tous ceux qui ont faits des efforts pour le nettoyage des fontaines et l'arrosage des fleurs, en 2015, gardez le cap !

Marché communal

Un nouveau maraîcher est désormais présent sur le marché du mercredi, situé devant la Mairie de 15h30 à 19h30.



Journée Nettoyage de Printemps

le 21 mars 2015

RDV au stade de foot Bernard Blanc à 08h30

Mission sauvetage "migration à haut risque 2015"



Cette année encore, les grenouilles, tritons et autres crapauds de Péron vont se lancer dans une migration à haut risque : rejoindre leur site de reproduction en traversant la route de Chanvière !

Depuis 2013, des bénévoles de plus en plus nombreux s'organisent et se relaient tous les soirs pour permettre à ces petites bêtes de traverser en toute sécurité. En 2015, on remet ça, à partir de la semaine n°9, probablement le mercredi 25 février au soir (date à confirmer, sous réserve de fonte de la neige).

Comme l'an dernier, un responsable de soirée accueillera et formera chaque jour les bénévoles : comment reconnaître une grenouille d'un crapaud ? Un mâle d'une femelle ? Comment les attraper et les relâcher de l'autre côté de la route ? Est-ce visqueux ? Les jeunes filles trouveront-elles leur prince charmant ? Autant de questions qui trouveront réponses aux côtés de nos bénévoles les plus aguerris !

Vous le savez déjà, mais rappelons-le : aucune expérience n'est requise, et petits et grands sont les bienvenus, en famille ou entre copains. Seule obligation : être habillé chaudement, prendre une lampe de poche et mettre un gilet jaune sur son dos !

Vous trouverez ci-dessous le lien doodle qui vous permettra de sélectionner les dates qui vous conviennent. N'hésitez pas à vous inscrire les jours où il y a le moins de monde, un responsable de soirée

sera toujours là pour vous guider. Notez que les dates changeront si la mise en place du dispositif doit être décalée suite aux conditions météo.

<http://doodle.com/whcn24uz2u8546cu>

Pour nous rejoindre une soirée, le point de RDV est sur la route de Chanvière, avant le hameau de Feigères, au niveau des conteneurs. Le ramassage commence généralement à 19h-19h30, à la tombée de la nuit, et dure jusqu'à ce que les animaux aient fini leurs déplacements pour la soirée (environ 21h, 22h au pic de la migration). Accompagnés par vos enfants, rien ne vous oblige à rester jusqu'au bout.

Pour plus de renseignements :

<http://www.cc-pays-de-gex.fr/mission-sauvetage-feigeres-722.html>
ou plevallois@ccpg.fr

La végétation va bientôt reprendre et avec elle plusieurs plantes allergènes et invasives dont l'Ambroisie



L'ambroisie est une plante dangereuse pour la santé. Les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été, rhinites, conjonctivites, eczéma, etc.

- Comment la reconnaître ?

Cette plante présente les caractéristiques suivantes : tige striée couleur verte et aubergine couverte de poils blancs assez souple, les feuilles ont une couleur vert clair pour les deux faces. Elle présente des petites fleurs en grappes situées au sommet des tiges, couleur vert-jaune avant éclosion,

jaune après la floraison. Elle est souvent confondue avec l'Armoise commune qui se distingue de l'Ambroisie par une face inférieure blanche argentée et duveteuse.

- Où la trouve t'on ?

La plante pousse sur les remblais et chantiers, les terres à l'abandon, dans les cultures.

- Comment lutter contre cette plante ?

L'ambroisie doit être éliminée par l'arrachage (avec port de gants) ou par un fauchage avant floraison fin juillet et répété fin août.

- Observatoire et déclaration

Afin de renforcer la coordination des moyens de lutte contre cette plante annuelle allergisante, le Ministère chargé de la Santé et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont mis en place

l'Observatoire de l'ambroisie en juin 2011.

www.pollens.fr/le-reseau/les-pollens/ambroisie.php

Également, une plateforme de signalement de l'ambroisie a été déployée sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour plus d'information sur la plante, vous pouvez consulter le site www.ambroisie.info.



Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

Nous habitons depuis 2007 à l'orée des bois, dans les hauts du chemin de la Polaille.

Pour accéder à notre habitation, il n'y a qu'un petit chemin communal étroit et caillouteux.

Nous sommes les seuls riverains habitants en bordure de celui-ci. Il conduit à la forêt, proche de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura.

Hormis quelques tracteurs, quelques chasseurs en 4 x 4 et quelques quads, personne n'emprunte cet accès. En hiver, à part quelques rares passages de quad, personne ne passe !

Ce chemin n'est pas entretenu régulièrement et n'est jamais déneigé en hiver ! Suivant la couche, et malgré l'équipement d'hiver, nous n'arrivons pas toujours à le remonter jusqu'à notre habitation !

Nous sommes alors contraints d'y stationner momentanément, le temps d'un déchargement ou d'une nuit. (Nous n'avons pas la possibilité de parquer plus bas en bordure de route car nous ne voulons pas perturber les travaux de déblaiement.)

Voici notre mésaventure du dimanche 28 décembre 2014 :

Il était un peu plus de 15h, et c'est justement lors d'un déchargement, nous étions en train de déposer des affaires chez nous, que nous avons entendu du bruit. Nous sommes accourus afin de voir ce qu'il se passait. Le pilote du quad voulant certainement éviter un constat fort gênant pour lui a passé à fond et nous n'avons malheureusement pas eu le temps de le stopper. Il nous semble que ce tout-terrain était orange ou jaune et qu'il y avait un jeune passager à son bord. Rien de sûr car il a mis plein gaz afin de fuir au plus vite le lieu de l'accrochage ! Nous n'avons eu donc que le temps de voir furtivement son passage. Nous n'avons même pas pu voir si son véhicule était homologué ou non ?!

Nous n'avons pu que constater les dégâts dus à ce passage en force : Calandre avant arrachée, aile avant droite rayée, rétroviseur droit cassé (Photos envoyées à la commune). Heureusement, il n'y a eu que des dommages matériels ! Mais tout cela aura un coût, qui va payer l'addition ? Nous remercions infiniment ce gentleman d'avoir eu la courtoisie et la convenance de... ne pas s'arrêter ! Quelle incivilité !

Après avoir perdu une journée au téléphone avec l'assureur et le garagiste, nous avons été privés de voiture jusqu'au 6 janvier ! Nous ne possédons qu'un véhicule et nous avons dû annuler tous nos projets pendant les fêtes ainsi que tous nos déplacements. Ce n'est pas bien grave mais fort contrariant car nous subissons ces désagréments à cause d'un individu qui a fait preuve d'irrespect et de malhonnêteté !

Par ailleurs, ce fait divers nous a permis d'entamer une réflexion plus profonde : Nous pouvons comprendre que certaines personnes s'adonnent à la conduite de ces engins. Nous voulons juste leur rappeler ceci : En-dessus de chez nous commence la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura. Ne serait-il pas plus approprié d'aller rouler ailleurs que dans ces paisibles forêts ? N'existe-t-il pas des lieux plus appropriés pour ce genre d'activité ? Nous pensons que c'est vraiment dommage de venir polluer et faire du bruit au cœur de ce lieu magique. On pense d'abord aux animaux. Les espèces effrayées par le bruit se sentent en danger et doivent constamment se déplacer avec leur progéniture. Cela comporte des risques pour leur vie ou leur développement au cœur de mère nature. Aussi, ce raffut et ces odeurs ne sont pas vraiment compatibles avec ce lieu où promeneurs en quête de tranquillité, randonneurs et sportifs viennent se ressourcer ou s'entraîner pour se faire du bien ! On ne veut pas diaboliser les quads en particulier. Nous polluons tous, mais essayons de nous limiter à ce qui est vraiment indispensable !

Ne serait-il pas temps de porter un nouveau regard sur certaines activités en pensant à nos propres enfants, aux générations futures et à notre terre mère ?...

Dans l'espoir que ce message puisse être utile, nous vous envoyons, amateurs de quad compris, nos cordiales salutations et nos pensées d'énergie positive pour 2015 et l'avenir !

Michel et Christine HOWALD

ASSOCIATION

Belote gessienne

Le 14^e championnat de belote gessienne va se terminer fin mars à Péron et après un début difficile, la compétition a atteint cette année encore un record de participants. La reconduction de la formule ne fait aucun doute et les responsables de La belote Gessienne pense déjà à la 15^e édition du championnat qui devrait s'ouvrir sur la Haute Savoie (Valleiry et Vulbens). Des nouvelles associations vont rejoindre la compétition (Couleurs d'automne St Genis Pouilly et Ensemble Cuivres Pouigny-Chancy).

On peut d'ores et déjà inscrire sa manifestation pour le prochain championnat :

belotegessienne.asso.st
06 09 91 29 89
mdesmaris01@gmail.com

AAPPMA de l'Annaz

Les pêcheurs du sud du pays de Gex réunis sous l'appellation AAPPMA de l'Annaz vont préparer l'ouverture de la pêche à la truite le samedi 14 mars. Un casse croute devrait être organisé pour l'occasion à Pougny au local du pont de la fruitière dès 8H30. Le permis de pêche unique pour tout le Pays de Gex est disponible au bar « le Branlant » et au 1466 route de Lyon à Péron, ce sésame permet désormais de pratiquer le sport pêche de Collonges à Divonne, étang de Cessy et lac de Divonne compris... Le concours de pêche jeunes de l'étang de Cornelly aura lieu cette année le 31 mai ou le 7 juin en fonction de la météo.

Renseignements :

06 09 91 29 89
mdesmaris01@gmail.com

Comité des fêtes

Après avoir réussi sa première fête du boudin, le comité des fêtes va se remobiliser pour l'organisation de la fête du printemps. On peut d'ores et déjà réserver son emplacement pour le vide grenier au sevretariat.cdfperon@yahoo.fr - 04 50 56 37 23.

La marche du Gralet aura lieu cette année le samedi 5 septembre, la demande d'autorisation est en cours.

Le matériel festif est toujours mis à la disposition du public (associations et public). Devant le succès remporté par ce service, il est prudent de réserver :

locamt.cdfp@gmail.com
06 51 81 86 52



CLUB DES AÎNÉS:

Mme BUGNET, reine d'un jour, lors du tirage des rois à l'occasion de leur rencontre mensuelle.

Les nouvelles du Sou...



Pour terminer l'année 2014 en beauté, les enfants ont reçu la visite très attendue du Père Noël qui n'était pas venu les mains vides, chaque enfant a reçu son sachet de friandises. Ensuite, ils ont pu assister à un très beau spectacle de magie, qui a émerveillé les petits mais aussi les plus grands !



La vente de galettes des rois et la vente des bugnes ont apporté un peu de douceur en ce début d'année enneigé.

Le défilé du carnaval programmé le vendredi 06 Février 2015 a dû malheureusement être annulé

à cause du froid et du vent. Mais cela n'a pas empêché nos charmants bambins de revêtir leur plus beau costume pour cette dernière journée de classe avant les vacances de février !



Le sou vous souhaite un bon début d'année et vous attend nombreux à ses prochaines manifestations printanières :

Loto du Samedi 25 Avril 2015 (soir) avec de nombreux lots : vélos, tablettes, coffrets beauté et détente....

Foire de printemps le Dimanche 10 Mai 2015

ALMURIC

Joli succès populaire du 3ème Salon Science-Fiction et Fantastique, qui avait lieu à la salle Champ Fontaine le 25 Janvier. Près de 200 visiteurs sont venus rendre visite à la petite dizaine d'exposants et aux artistes présents pour dédicacer leurs



BD ou Romans. Des milliers d'articles de collections ou objets plus courants étaient disponibles à l'achat.



Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 4ème édition de cet évènement modeste et sympathique, qui aura lieu le 24 Janvier 2016. L'association Almuric tient à remercier la municipalité de Péron, sans laquelle l'organisation de cette journée n'aurait pas été possible.

almuric001@hotmail.fr



La Jeunesse de Péron

Grande première pour la Jeunesse de Péron, après 7 ans de règne, la monarchie des Blanc a été destituée ! Depuis le début d'année, le poste de président est occupé par Bastien FELIX-FIARDET, 20 ans.

Lors de la vogue de la Saint Antoine, 250 entrées ont été comptabilisées le samedi soir, auxquelles s'ajoute les 150 repas du dimanche midi. Un grand merci à tous les participants.

Nous saisissons également l'occasion pour vous annoncer notre prochain événement: le bal de printemps, le samedi 9 mai 2015. Pour cette occasion, pas de thème, venez comme vous êtes; et n'oubliez pas, plus on est de fous, plus on rit !



**LYCÉE
COLLÈGE
INTERNATIONAL
FERNEY-VOLTAIRE**

PORTES OUVERTES

CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE

FERNEY-VOLTAIRE



Visite des locaux
Présentation des enseignements :
Options proposées
Enseignements d'exploration
Sections internationales du CP à la
Terminale

Activités des associations :
Association sportive UNSS
Association Socio-Culturelle MDL
MUN

Samedi 28 mars 2015

de 9h à 12h



Cité scolaire internationale
Avenue des sports 01210 FERNEY-VOLTAIRE
04 50 40 00 00 0010072y@ac-lyon.fr
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-01/international>



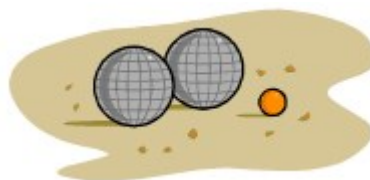
Péron Pétanque

Les beaux jours vont arriver et les entraînements de pétanque vont pouvoir reprendre les vendredis soirs. Le but d'honneur sera cette année encore reconduit et les parties débiteront à 19 heures pour se terminer à 22H30. Les équipes (doublettes) sont formées au tirage au sort ainsi que les adversaires. Chaque vendredi, si le temps le permet, le barbecue sera allumé. Buffet et buvette réservés aux sociétaires (5 euros)

Renseignements et inscriptions :

06 09 91 29 89

mdesmaris01@gmail.com



BIENVENUE Chez Catherine PILLER RESIDENCE VERTIGO

38, Route de Pougny LOGRAS

ENERGIE SOURCE DE VIE - Le bonheur à la portée de tous

7/7 de 09h00 à 20h00

Réflexologie - Massage - Reiki - Fleur de Bach

BON CADEAU pour toutes occasions : Noël, toutes les Fêtes de l'année - Anniversaire - Examens - Bac - Diplôme - CAP - Permis - Fiançailles - Mariage - Naissance - etc.

ABONNEMENT 3 séances - 5 séances +1 offerte - Sur rendez-vous

04 50 28 82 91 - 07 71 16 98 45

Centre de loisirs

Cette année, en parallèle des activités habituelles du centre de loisirs, les plus grands (8/12 ans) régulièrement en nombre (une quinzaine) mènent des actions exceptionnelles. Ces actions communément appelées les "3 A" (Actions Activités Annexes), sous le regard bienveillant de leur animatrice Angélique, permettent aux jeunes de s'investir dans des projets conviviaux et de récolter des fonds qui leur permettront, en parallèle d'une aide financière de la mairie, de faire un mini camp et un stage thématique cet été. L'objectif étant de fidéliser les nombreux grands présents actuellement et construire petit à petit l'accueil jeune de demain. Ces actions se sont traduites par la vente d'activités manuelles réalisées pendant un quinzaine de jours au marché de Noël du 3 décembre remportant un fort succès et la mise en place de p'tit déj conviviaux le samedi matin comme ce fut le cas le samedi 10 janvier. A vos agendas, la prochaine action se fera le samedi matin 7 mars à 10 heures au centre de loisirs. Animeureusement, Les "3 A"



PAROISSE



Le prochain loto de l'association paroissiale aura lieu

Dimanche 8 mars 2015 - 15h

Ouverture des portes à 14h.

Nombreux lots : bon voyage de 600 euros, TV écran plat de 101 cm, tablette, lots de viande, bons d'achats, vins fins, paniers garnis, appareils ménagers, outillage, etc...

Et de nombreux autres lots de qualité !

SOIREE BOL DE RIZ

Le vendredi 20 mars à 18h30, salle Champ Fontaine de Péron, la Paroisse organise une soirée « bol de riz » en faveur d'enfants et de familles pauvres du Viêt-Nam.

De nombreuses réalisations ont déjà pu être faites grâce à cette action.

Des familles du village participent également à cet effort de soutien en parrainant des enfants les aidant ainsi à leur éducation scolaire.

Les enfants des catéchistes vous présenteront des petites pièces de théâtre et des chants.

Ils seront heureux que vous participiez vous aussi à cette action humanitaire en venant les écouter et faire un geste généreux en échange d'un bol de riz et d'un fruit.

Horaires et lieux des messes de la Semaine Sainte et Pâques

Rameaux	28 mars - 18h30 à Challex (présence de l'Aumônerie) 29 mars - 10h à St-Jean de Gonville
Jeudi Saint	2 avril - 15h00 à Péron 2 avril - 20h00 à Thoiry (sous réserve que l'église soit utilisable)
Vendredi Saint	3 avril - 15h00 à Péron 3 avril - 20h00 à Thoiry (sous réserve que l'église soit utilisable)
Vigile Pascale	4 avril - 21h00 à Péron
Pâques	5 avril - 10h00 Thoiry (sous réserve que l'église soit utilisable)

Vous trouverez toutes les infos pratiques sur le site <http://www.thoiry-stjean.com>

Adresse et Coordonnées : Père Pierre-Yves Monnoyeur - Presbytère de Thoiry - 1, place de l'église - 01710 Thoiry - tél. 04 50 41 20 86 ou 06 86 43 19 44 - email. Pierreyves.monnoyeur@gmail.com

Histoire de l'église de Péron (suite)

En 1789, l'église a été malmenée par la révolution. En 1829 l'église est en très mauvais état, on estime à 8000 francs les réparations pour la rendre décente. Elle a une seule chapelle, pas de clocher, la cloche posée sur un chevalet est fendue, hors d'usage et elle n'est pas payée.

En 1856, l'église à 3 portes, sa longueur est de 26m, sa largeur de 9 m. Elle sera reconstruite vers 1863-1864. Un clocher en bois sera posé sur le chœur. En 1872, l'église est neuve mais pas terminée.

Le cimetière qui entoure l'église n'est pas partout clos de murs. Le côté ouest et nord-ouest est fermé par des haies vives. Il est traversé devant l'église par un chemin pour les gens à pied.

C'est vers 1900 que le porche qui était côté montagne a été construit et l'entrée ouverte côté sud. C'est également à cette époque que le clocher a été réparé et qu'un coq a été placé sur sa flèche.

En 1969, elle a été restaurée, crépissage, et réfection du clocher ainsi que l'installation d'un fourneau fonctionnant au mazout en remplacement du fourneau placé au centre de l'église et fonctionnant au bois.

Dans la charpente aux 2/3 de la poutraison est placée une plaque de cuivre gravée des initiales UVGT. C'est la devise des compagnons du tour de France : union - vertu - génie - travail. Les noms des charpentiers y sont inscrits.

Puis le coq a été placé par Roger Landecy, après avoir été béni par l'abbé Fromont et en présence de M. Joseph Blanc maire, du Conseil Municipal et de nombreux paroissiens.



CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT COMPTÉ »

J'imagine que vous êtes nombreuses et nombreux à avoir découvert la subtilité du titre de ces articles.

Aujourd'hui encore et avant de revenir à l'orthographe exact du mot, qui deviendra « conté », j'en arrive tout naturellement à vous parler finances et plus particulièrement des indemnités liées aux dégâts de grands gibiers :

Cerfs, Chevreuils, Sangliers entres autres.

La procédure d'indemnisation

La Loi de finances du 27 décembre 1968 avait institué, en contrepartie de la suppression du droit d'affût (possibilité donnée aux agriculteurs de chasser librement le grand gibier pénétrant dans leurs parcelles), le principe d'une indemnisation des dégâts occasionnés aux récoltes, cette dernière étant à la charge de l'Etat.

Les Lois du 26 juillet 2000 et du 23 février 2005 ont profondément modifié le système, l'Etat transférant la charge de l'indemnisation aux Fédérations Départementales des Chasseurs.

La seconde exclut l'indemnisation des dégâts forestiers, limite la nature du préjudice indemnisable et détermine les bénéficiaires de l'indemnisation.

La déclaration des dégâts

Dès qu'un agriculteur constate des dégâts de sanglier ou de grand gibier sur une parcelle qu'il exploite, il doit contacter la Fédération Départementale des Chasseurs qui lui envoie un imprimé de déclaration.

Seul le renvoi effectif de cette dernière permettra d'instruire le dossier en mandatant un estimateur départemental.

Montants des dégâts

- ⇒ **1.200.000 € dans l'Ain pour la saison 2012-2013**
- ⇒ **9191.52 € pour Péron au cours de la même saison**

Le timbre grand gibier et le montant de l'achat des bracelets versés à notre Fédération servent à alimenter le fond propre aux dégâts de grand gibier.

Au-delà de **600.000 € d'indemnisation** la Fédération fait appel aux sociétés de chasse qui paient une contribution de dégâts.

Coûts pour la société de chasse de Péron

- ⇒ **1260 € Timbres grands gibiers**
- ⇒ **2524 € Bracelets (obligatoire lors des prélèvements)**
- ⇒ **1408 € Contribution dégâts**
- Total 5192 €**

Le plaisir des yeux lorsque nous avons la chance d'apercevoir ces animaux ne doit pas nous faire oublier les dégâts occasionnés aux cultures et par voie de conséquence les coûts que cela représente pour le monde de la chasse.

Lors du prochain numéro je vous parlerai des plans de chasse et leur mode d'attribution...

Bernard FERROLLET - St Hubert du Gralet

SAMEDI 14 MARS 2015
LOTO

St HUBERT DU GRALET
SALLE CHAMP FONTAINE - PERON

Ouverture des portes dès 19h, début des jeux 20h00

UN VOL EN AVION POUR DEUX PERSONNES
UN ROBOT MENAGER KITCHENAID
DEUX VELOS ELECTRIQUES

*APPAREILS MENAGERS
LOISIRS, PLEIN AIR
VINS, PANIERS GARNIS, GIBIER
ET PLEIN D'AUTRES SURPRISES...*

**Buffet, buvette
sur place**

*21 parties
15 € le carton
TICKET DOUBLE CHANCE*

SERVICES

SOGEDO (Eau) St-Genis	04 50 41 30 30
SDEI (Assainissement)	0 810 396 396
URGENCE	0 810 796 796
EDF (Sécurité dépannage)	0 810 333 074
GDF Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
France-Télécom	10 14
Trésorerie Gex	04 50 41 51 03

ECOLE PRIMAIRE

04 50 56 37 52

COLLEGE

04 50 59 58 00

CENTRE DE LOISIRS

04 50 48 31 52

centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

HALTE-GARDERIE

06 88 90 10 55

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE

04 50 56 41 39

Le mardi	de 16h30 à 18h00
Le vendredi	de 15h00 à 19h30

GESTION DES DECHETS

Ramassage du tri-sélectif	le lundi
Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Particulier	

Commande de poubelles	00 800 75 27 84 20
-----------------------	--------------------

Commerces et artisans

Commande de bacs, facturation de redevance spéciale, TEOM, problème de collecte	04 50 42 26 41
---	----------------

Déchèteries : Ludovic BRUSTON	04 50 99 12 08
-------------------------------	----------------

Autres : Jocelyne SAMYN	04 50 99 12 01
-------------------------	----------------

ALLO ENCOMBRANTS

04 50 20 65 86

DECHETERIE

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00
Le samedi	de 8h30 à 18h00
Le dimanche	de 9h00 à 12h00
Novembre à Février	
Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
Le samedi	de 8h30 à 17h00
Le dimanche	de 9h00 à 12h00
fermée tous les jours fériés y compris Pâques	

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde	04 50 48 09 86
Mission Locales Action Jeunes Gex	04 50 41 60 46
Service emploi de la CCPG Gex	04 50 42 65 00
Pôle Emploi St-GENIS	39 49

Associations d'Aide à domicile

Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)	04 74 45 59 60
Ain Domicile Services	04 74 73 78 38
Croix rouge française	04 74 23 39 87

TAXI-VSL

ALEX Bellegarde	04 50 48 38 06
JMS St Genis Pouilly	04 50 20 60 82
SOS ambulance st Genis Pouilly	04 50 99 70 49

SANTÉ

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Centre Médico-Psychologique	04 50 42 85 47

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

WEB : www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00-12h00 et 13h30-17h30
Mardi :	8h30-12h00 et 13h30-18h30
Mercredi :	8h30-12h00 et 13h30-17h30

Jeudi :	8h30-12h00 et 13h30-17h30
Vendredi :	8h30-12h00 et 13h30-17h30

GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2014

Il vous faut composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

ARBEZ.....	Place de la Mairie	THOIRY.....	09 63 40 11 51
BARBOTIN-BESSEY.....	22 Rue de Genève	St GENIS.....	04 50 42 11 49
BENDAHO.....	Les vertes campagnes	GEX.....	04 50 41 52 75
BOUVIER.....	Rue de la Mairie	CESSY.....	04 50 41 40 60
COTTIN.....	105 Chemin Ravoire	PREVESSIN.....	04 50 40 57 66
DELORME-DURET.....	Arcades d'Ornex	ORNEX.....	04 50 40 53 86
DOREAU.....	Route de Divonne	VERSIONNEX.....	04 50 41 14 13
DRAI.....	539 rue Aiglette Nord	GEX.....	04 50 28 01 46
FERNOUX.....	Grande Rue	DIVONNE.....	04 50 20 00 93
HARLINGUE.....	6 Chemin du Levant	FERNEY.....	04 50 40 68 97
HYBORD.....	C CIAL Carrefour RN 5	SENGNY.....	04 50 41 47 93
LARTAUD.....	10 R des Hautains	ST GENIS.....	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN.....	C Cial la Poterie	FERNEY.....	04 50 40 97 44
MAISSA.....	Rue des Bains	DIVONNE.....	04 50 20 00 57
MASCETTI.....	Route de Mategnin	PREVESSIN.....	04 50 28 06 79
REVOL.....	5 Avenue Voltaire	FERNEY.....	04 50 40 72 10
ROBERT	Val Thoiry	THOIRY.....	04 50 20 87 57
SIAUVE.....	Route de Lyon	ST GENIS.....	04 50 40 12 69
VILLARD-PETELAUD.....	Im. Les Tetras, Le Patio	GEX	04 50 41 54 04
PHARMACIE DU FORT.....	106 Grand Rue	COLLONGES.....	04 50 59 60 17

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 75 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Mai 2015.

La Rédaction

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N° Européen	112

Dr FLEURY, COLLONGES	04 50 48 60 22
Dr. MAURY, COLLONGES	04 50 56 71 00

PEDIATRE

Dr. GUY, ST GENIS POUILLY	04 50 42 20 11
---------------------------	----------------

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier de la Région d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

INFIRMIERE

PIROLLET, COLLONGES	04 50 56 71 64
---------------------	----------------

POINT ACCUEIL SOLIDARITE (PAS)

ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
------------------	----------------

MAINTIEN A DOMICILE

	04 50 41 47 12
--	----------------

CENTRE DE RADIOLOGIE

ST GENIS POUILLY	04 50 28 27 27
------------------	----------------

MEDECINS

Dr. DEMENTHON, PERON	04 50 56 38 10
Dr. MOGENET, ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21

SERVICE DE GARDE VETERINAIRES

ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 34
GEX	04 50 41 76 45

Calendrier des fêtes

MARS 2015			
Samedi 7	BIBLIOTHEQUE	THEATRE ENFANT	CF - 15h
Dimanche 8	PAROISSE	LOTO	CF
Dimanche 8	EQUIT'ANNAZ	CARNAVAL	Centre équestre
Mercredi 11	DONS DU SANG	COLLECTE	CF - 16h30
Samedi 14	CHASSE	LOTO	CF
Mercredi 18	COMITE DES FETES	CINEMA	CF - 20h30 (Enfant 18h)
Vendredi 20	PAROISSE	BOL DE RIZ	CF - 18h30
Samedi 21	MUSIQUE	CONCERT	PERON
Dimanche 22	MAIRIE	ELECTIONS DEPARTEMENTALES	CF
Samedi 28	BELOTE GESSIENNE	MASTER	CF - 20h30
Dimanche 29	MAIRIE	ELECTIONS DEPARTEMENTALES	CF
AVRIL 2015			
Mercredi 8	COMITE DES FETES	CINEMA	CF - 20h30 (Enfant 18h)
Samedi 11	VERGER TIOCAN	LOTO	CF
Samedi 25	SOU DES ECOLES	LOTO	CF
MAI 2015			
Samedi 2	BOULES	CONCOURS DE BOULES	CF
Vendredi 8	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FETES DE PRINTEMPS	CF
Samedi 9	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FETES DE PRINTEMPS	CF
Dimanche 10	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FETES DE PRINTEMPS	CF
Mercredi 13	COMITE DES FETES	CINEMA	CF - 20h30 (Enfant 18h)
Samedi 30	SOU DES ECOLES	REPAS DANSANT	CF - 19h30
Dimanche 31	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
JUIN 2015			
Mercredi 3	DONS DU SANG	COLLECTE	CF - 16h30
Dimanche 7	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
Mercredi 10	COMITE DES FETES	CINEMA	CF - 20h30 (Enfant 18h)
Mercredi 17	BIBLIOTHEQUE	CHORALE CAMPANELLA	CF
Samedi 20	COMITE DES FETES	FETES DE LA MUSIQUE	CF ou STADE - 18h
Dimanche 21	MUSIQUE	FESTIVAL	CROZET
Samedi 27	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF - 9h
Samedi 27	EQUIT'ANNAZ	FETE DU CLUB	Centre équestre
Dimanche 28	EQUIT'ANNAZ	FETE DU CLUB	Centre équestre - 10h

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrites par les associations elles-mêmes.

MÉDIBUS

Lundi	13 avril	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	13 avril	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Vendredi	15 mai	10h30-12h30	Parking de la Salle Bobby Lapointe (St GENIS)
Vendredi	15 mai	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	5 juin	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)



Concert de Printemps de la Bonne Humeur
Samedi 21 mars 2015
Salle Champ Fontaine de Péron
Orchestre junior, Dirigé par Benoît ETIENNE
Orchestre Senior, Dirigé par Virginie COLLET

Société Musicale de PERON-SAINT JEAN DE GONVILLE
La Bonne Humeur

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Décembre. C'est maintenant devenu une tradition à Saint Jean : on se réunit dans les quartiers au rythme des fenêtres de l'Avent pour passer un moment convivial, parfumé à la soupe de courge arrosée de vin chaud, les musiciens de la Bonne Humeur interprétant les chants de Noël; chants repris pour animer le 1^{er} marché de Noël de Péron dans la chaude ambiance d'une salle Champ Fontaine colorée. Mi-décembre, le concert réunissait la Bonne Humeur, juniors et seniors, la Lyre Challaisienne et un important public où nous retrouvions beaucoup de Péronnaises et Péronnais ayant participé activement au dernier festival de juin. Bien des félicitations furent adressées aux musiciens, en particulier à la formation challaisienne de Sophie VALSESCHINI qui proposa un programme aussi intéressant que dynamique.



Cette année, il n'y a pas de festival et pourtant l'Activité de notre société est permanente. En novembre, le comité administratif, sous la houlette de Christian CAMP, qui rempila à la présidence lors de la dernière assemblée générale, attaquait le calendrier pour caler manifestations, séminaire et concerts.

Les 10 et 11 janvier, Will VOLLENBERG, fidèle à ses talents d'organisateur, emmenait 53 musiciens aux Moussières (Jura) pour le séminaire annuel. Et le 1^{er} février, les chutes de neige abondantes n'empêchèrent pas le bon déroulement d'un loto, certes moins fourni en public, mais qui se déroula dans de

bonnes conditions avec un résultat financier tout à fait honorable.

Pas de vacances en ce mois de février : il y a du travail pour préparer le programme du concert du 21 mars à Péron, tandis que les élèves de l'école de musique se concentrent sur leurs partitions pour leur audition du 28 mars prochain, audition qui se déroulera à la salle polyvalente de Saint Jean de Gonville à 15h00.

Bien entendu, la BH sera à la foire de printemps et aux cérémonies du 8 mai ; les tournées pour vous proposer nos « photos honoraires », suivies d'un concert sont placées les vendredis 29 mai, 5 juin et 12 juin, avec cette année une particularité ce jour-là: la venue de la Société Musicale de Ferney Voltaire, Place Saint Antoine à Peron. Le weekend du 21 juin sera hautement musical : Fête de la Musique à Péron et Festival des Musiques du Pays de Gex ...à la station de CROZET-LELEX ! Et à venir, la vogue de Saint Jean, les fêtes nationales françaises dans nos communes, et suisse le 1^{er} août à Pregny-Chambézy.

Retrouvez le calendrier des événements de la Bonne Humeur et de l'Ecole de Musique sur notre site :
<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Maxime COLLET



Photo prise depuis le Col du Sac